

**Canevas de la séance du conseil d'établissement de l'école Sainte-Clotilde tenue le
mardi 19 décembre 2023 à 18h45 au salon du personnel de l'école**

Étaient présents:

Direction :	Line Martineau
Parents :	Cynthia Ménard, Renée Sainte-Marie et Stéphane Guénette, parent substitut
Enseignants :	Tricia Bédard-Goyette et Marie-Odile Leblanc-Drouin
Service de garde :	Julie Tremblay
Personnel de soutien :	Patricia Bezeau
Professionnel :	
Représentant de la communauté :	
Secrétaire de la réunion :	Patricia Bezeau
Absence(s) :	Mégane Prud'Homme, professionnelle Marilou Vincent, parent Cynthia Lévesque, parent
Public :	

1. Mot de bienvenue et lecture de l'article 71 de la LIP

Ouverture de la réunion à 18h49. Cynthia souhaite la bienvenue à tous les membres. Julie fait la lecture de l'article 71.

« Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. »

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire

Patricia est nommée secrétaire de la séance.

3. Vérification des présences et du quorum

Il y a quorum.

4. Période de questions du public

Aucune question du public.

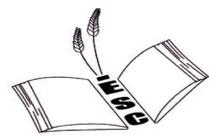
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il y a une seule correction à faire au point 7.1.

Proposé par Marie-Odile

Que l'ordre du jour soit adopté

CÉ 23-24.22



6. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2023

Proposé par Tricia

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

CÉ 23-24.23

Ensuite, les suivis suivants ont été faits :

- Deux personnes sont proposées comme bénévoles de l'année : Vimla Ramen-Carpen et Marie-Josée Deslippes. Il est proposé par Marie-Odile de nommer Vimla Ramen-Carpen.

23-24.24

- Cynthia a mentionné qu'il pourrait être intéressant de souligner l'ensemble des bénévoles-parents de l'école lors de la *Semaine de l'engagement parentale* qui aura lieu du 27 mai au 2 juin.
- Résultat de la campagne de financement pour les élèves du 3^e cycle : Au total, 1 398,72\$ ont été amassés (240\$ en dons de parents (20\$ à venir), 528.25\$ pour la vente de collations et 610.47\$ pour la vente de livres de recettes).
- Photo scolaire : Il est proposé par Julie que la compagnie choisit soit la même qu'en 23-24, soit Foto plus, mais avec un fond différent. Également, il y aura la photo des finissants le 14 mars. Les élèves porteront une tenue classique de couleur bleue.

23-24.25

7. Dossiers menant à une prise de décision :

7.1. Présentation du budget révisé du service de garde 2023-2024 (Art. 95, 96.24)

Nouvelle grille tarifaire sera disponible plus tôt. Julie présente le budget révisé du service de garde. La principale modification est qu'il y a moins d'élèves à besoin particulier et plus de maternelles 4 ans.

7.2. Présentation du budget révisé de l'établissement (incluant SDM) (Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13)

Line présente et explique les changements entre le budget initial et le budget révisé.

Adopté par Marie-Odile

23-24.26

7.3. Adoption du projet d'embellissement de la cour d'école : amélioration du Gazebo/classe extérieure soumission présentée (Art. 88 et 89)

Line présente la soumission réalisée par les ressources financières du CSS pour les travaux d'amélioration (et la réparation) du Gazebo. Le montant total à amasser s'élève à 10 152\$ et tout sera fait et sécuritaire.

Proposé par Patricia

Que le don soit déposé dans le F 2977.

CÉ 23-24.27

7.4. Rappel : Formation obligatoire destinée aux nouveaux membres du conseil d'établissement (Art. 53 et 459.5) Cynthia affirme que tous les membres lui ont confirmé avoir suivi la formation.

7.5. Choix d'une campagne de financement 23-24 (Art. 94 et 110.4)

Il manque 5 026\$ pour l'amélioration du Gazebo (voir 7.7)

Proposé par Julie Tremblay que la vente de pain St-Méthode soit la campagne de financement. Le moment ciblé serait Pâques. Nous en reparlerons au prochain CE.

Que la campagne de financement suivante soit adoptée

CÉ 23-24.28

7.6. Directive ministérielle en lien avec l'utilisation du cellulaire par les élèves

Line présente la nouvelle directive ministérielle. Elle fait part de la modification qui doit être apportée au mode de vie de l'école avant le 31 décembre 2023.

Proposé par Tricia

Que le mode de vie soit modifié en ajoutant le point suivant sous MATÉRIEL :

« Conformément à la directive ministérielle, à l'exception d'un projet pédagogique supervisé par un adulte, il est interdit d'utiliser des cellulaires, des écouteurs et autres appareils mobiles (IPOD, tablette électronique, montre intelligente, ordinateur ou appareil photo) dans les locaux intérieurs de l'école et sur la cour de l'école ». De plus, il est ajouté « ou lors de l'utilisation d'un appareil électronique » dans la procédure d'encadrement. Cet ajout doit être communiqué aux parents via le site de l'école et aux élèves en classe.

De plus, Cynthia publiera sur le groupe Facebook la nouvelle directive, le plan de lutte et le rapport annuel.

CÉ 23-24.27

7.7. Approbation du don de la Caisse populaire (Art. 94)

Dans le cadre du projet lancé en 2021, le Programme d'investissement au sein des écoles a été mis sur pied afin de soutenir les écoles publiques et privées de la Montérégie-Ouest. En novembre dernier, la Caisse populaire a remis un chèque de 2 100\$ pour le volet 1 qui est un montant annuel remis en fonction du nombre d'élèves et de l'indice de défavorisation.

Proposé par Cynthia

Que le don soit déposé dans le F 2977 : Embellissement cour d'école (5126\$ dans ce fond)

CÉ 23-24.28

7.8. Mise à jour des sorties et activités éducatives 23-24 (ART. 87 et 89)

Proposé par Julie

CÉ 23-24.29

8. Dossiers d'information

8.1. Mot du représentant au comité de parents du centre de service scolaire :

- Les documents de la rencontre du 8 novembre ont été déposés sur notre TEAM
- Lors de cette rencontre, les critères d'inscription et le calendrier scolaire pour l'année 2024-2025 ont été adoptés.
- Le comité organisateur de la soirée des bénévoles est à la recherche de suggestion de cadeaux au coût de 25\$ par personne. Si les membres du CÉ ont des suggestions, ils peuvent les envoyer par courriel à Cynthia.
- Il y a eu une discussion sur les bonnes pratiques pour partager le code de vie aux élèves. Voici les points qui ont été soulevés : brigade du bonheur (filmer les bons gestes à faire et les expliquer en classe), règlement du mois dans l'info-parents, babillard photo (un règlement par mois), code de valeurs et information dans le passeport, geste de cœur).

8.2. Mot de la direction :

- Une famille a été victime d'un incendie et l'équipe-école s'est rapidement mobilisée. C'est beau de voir les liens tissés serrés à l'école Ste-Clotilde!
- Line présente les dates des examens du ministère. Une lettre sera envoyée aux parents des élèves de 4^e et 6^e année. L'horaire sera déposé sur notre TEAM.
- Le salon du livre aura lieu le 14 mars. Line pense à une auteure qui pourrait être présente, peut-être Natacha B.

8.3. Mot des enseignants

Au 1^{er} cycle, il y a eu le spectacle de Tortue Berlué sous le thème de Noël. L'après-midi des jeux de société a été un très beau succès. La lecture en duo était un beau moment de collaboration. Les mentors en littératie sont très appréciés.

8.4. Mot de la technicienne du service de garde

Julie a mentionné qu'il y aura une soirée cinéma-pantoufle le 19 janvier et une danse en février. Il y aura un sondage auprès des élèves concernant le traiteur. Ce point a été soulevé lors d'une rencontre des techniciennes du secteur sud du CSSDGS. Un nouveau traiteur pourrait être envisagé, soit monsieur Poudrette de Saint-Rémi.

8.5. Correspondance

8.6. Dépôt de documents

Les documents de la rencontre ont été déposés dans notre TEAM.

9. Autres sujets

Certains élèves arrivent trop tôt, le matin. Nous ferons un rappel par courriel, dans l'info-parents et sur la page Facebook puisqu'aucune surveillance n'est présente avant 7h45; cela est donc la responsabilité du parent de s'assurer que leur enfant arrive entre 7h45 et 7h50.

10. Levée de la séance à 20h50

Cynthia Ménard
Présidente du conseil d'établissement

Line Martineau
Directrice